



**Extrait du Registre aux Délibérations**  
Conseil de Zone de Secours Hainaut-Est du vendredi 24 novembre 2023

**Présents :**

M. Loïc D'HAeyer, Bourgmestre de Fleurus, Président;  
Mme. Marie-Hélène KNOOPS, Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul, M. Maxime HARDY, Echevin délégué par le Bourgmestre de Charleroi, M. Mathieu PERIN, Bourgmestre de Les Bons-Villers, M. Pierre NAVEZ, Echevin délégué par la Bourgmestre de Thuin, M. Bruno LAMBERT, Bourgmestre de Beaumont, M. Eric MASSIN, député de la Province de Hainaut, Membres du Collège;  
M. Fabrice MINSART, Echevin délégué par le Bourgmestre de Farciennes, M. Jean-François GATELIER, Bourgmestre de Sivry-Rance, M. David LAVAUX, Bourgmestre d'Erquennes, M. Philippe LEJEUNE, Bourgmestre de Merbes-le-Château, Mme. Virginie GONZALEZ MOYANO, Bourgmestre d'Anderlues, M. Philippe D'HOLLANDER, Echevin délégué par le Bourgmestre de Fontaine l'Evêque, M. Lucien BAUDUIN, Bourgmestre de Lobbes, Membres du Conseil;  
M. Fabian BERTI, Commandant de Zone f.f. ;  
M. Thierry GILBART, Secrétaire de zone;  
M. Eric WARTEL, Comptable spécial;

**Excusés :**

M. Paul MAGNETTE, Bourgmestre de Charleroi, Mme Marie-Eve VAN LAETHEM, Bourgmestre de Thuin, Membres du Collège;  
M. Hugues BAYET, Bourgmestre de Farciennes, M. Jean FERSINI, Bourgmestre d'Aiseau-Présles, M. Gianni GALUZZO, Bourgmestre de Fontaine l'Evêque, M. Philippe BUSINE, Bourgmestre de Gerpennes, M. Pascal TAVIER, Bourgmestre de Pont à Celles, M. Alain VANDROMME, Bourgmestre de Froidchapelle, Membres du Conseil;

**Absents :**

M. Yves BINON, Bourgmestre de Ham-sur-Heure/Nalinnes, M. Eddy BAYARD, Bourgmestre de Momignies, Mme. Caroline TAQUIN, Bourgmestre de Courcelles, M. Daniel VANDERLICK, Bourgmestre de Châtelet, M. Denis DANVOYE, Bourgmestre de Chimay, Membres du Conseil;

**Objet:** Budget de l'exercice 2024 - Services ordinaire et extraordinaire - Décision.

Le Conseil zonal,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, spécialement ses articles 44, 45, 51, 53, 86 à 99, 127 et 134 à 141 relatifs aux dispositions en matière budgétaire et de Tutelle sur les budgets et modifications budgétaires ;

Vu l'arrêté royal du 14 octobre 2013 modifiant l'arrêté royal du 25 avril 2007 déterminant les missions des services de secours qui peuvent être facturées et celles qui sont gratuites ;

Vu l'arrêté royal du 4 avril 2014 portant la détermination, le calcul et le paiement de la dotation fédérale de base pour les zones de secours ;



**Extrait du Registre aux Délibérations**  
Conseil de Zone de Secours Hainaut-Est du vendredi 24 novembre 2023

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et plus particulièrement ses articles 5 à 13 ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant la détermination de la clé de répartition de la dotation fédérale complémentaire pour les pré-zones et les zones de secours ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 août 2014 relative aux dotations communales aux zones de secours;

Vu les circulaires du 17 juillet 2020 à destination des Communes et des Provinces dans le cadre de la reprise du financement communal des zones de secours qui précisent que pour l'année 2024, les provinces reprendront à leur charge 60% de la part communale nette dans le financement des zones de secours en 2024 et que dès lors les communes de la Zone sont invitées à inscrire dans leur budget 2024 leur dotation zonale déduite de ces 60% ;

Vu la circulaire ministérielle du 27 juillet 2023 portant les directives pour la confection du budget des zones de secours pour l'année 2024 et les modifications budgétaires y relatives ;

Vu la Circulaire de la Région wallonne du 3 septembre 2021 qui fixe les trajectoires budgétaires 2021-2024 et plus particulièrement les montants mis à la charge des provinces dans le cadre de la reprise du financement communal des zones de secours ;

Vu la délibération du Collège zonal du 10 novembre 2023 arrêtant le tableau de répartition des dotations communales 2024 ;

Vu la décision du Collège zonal du 10 novembre 2023 arrêtant les comptes de l'exercice 2022;

Considérant l'injection du résultat budgétaire ordinaire du compte 2022 présentant un mali de 2.578.570,46 € en remplacement du boni présumé de l'exercice ordinaire 2023 d'un montant de 5.297,23 €, soit une différence de -2.583.867,69 € ;

Considérant la nécessité de créer un article de « crédit spécial de recettes » d'un montant de 456.178,87 € afin de pouvoir équilibrer ce projet de budget initial 2024 ;

Considérant que celui-ci préfigure une non-exécution des dépenses de personnel inférieure à 1%, ce qui est extrêmement raisonnable ;

Considérant que l'autorité s'engage à supprimer cet article budgétaire lors de la 1<sup>ère</sup> modification budgétaire 2024 qui intégrera le résultat du compte 2023 ;



Considérant que le Collège est chargé d'arrêter le projet de budget et de le présenter pour approbation au Conseil zonal ;

Considérant la présentation du Comptable spécial en séance et après discussions ;

**A l'unanimité, Décide**

Article 1er : d'approuver le budget 2024 aux services ordinaire et extraordinaire comme suit:

#### 1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Servie extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	62.295.846,41	9.136.000,00
Dépenses exercice proprement dit	59.642.471,95	9.136.000,00
Boni / Mali exercice proprement dit	2.653.374,46	0,00
Recettes exercices antérieurs	0,00	2.465.622,41
Dépenses exercices antérieurs	2.653.374,46	2.292.585,21
Prélèvements en recette	0,00	0,00
Prélèvements en dépense 0,0	0,00	0,00
Recettes globales	62.295.846,41	11.601.622,41
Dépense globales	62.295.846,41	11.428.585,21
Boni / Mali global	0,00	173.037,20

#### 2. Tableau de synthèse (partie centrale)

##### 2.1 Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptation en +	Adaptation en -	Total après adaptation
Prévision des recettes globales	58.929.502,62		5.297,23	58.924.205,39
Prévisions des dépenses globales	58.924.205,39	2.578.570,46		61.502.775,85
Résultat de l'exercice au 31/12 de l'exercice n-1	5.297,23			-2.578.570,46

##### 2.2 Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptation en +	Adaptation en -	Total après adaptation
Prévision des recettes globales	12.315.664,52		176.813,27	12.138.851,25
Prévisions des dépenses globales	12.138.851,25	2.292.585,21		14.431.436,46



**Extrait du Registre aux Délibérations**  
Conseil de Zone de Secours Hainaut-Est du vendredi 24 novembre 2023

Résultat de l'exercice au 31/12 de l'exercice n-1	176.813,27			-2.292.585,21
---	------------	--	--	---------------

Article 2 : de transmettre la présente délibération au Gouvernement provincial du HAINAUT pour approbation, aux communes et au comptable spécial.

Par le Conseil zonal

Le Secrétaire de zone,

(s) Thierry GILBART

Le Secrétaire de zone,  
Thierry GILBART

Le Président,

(s) Loïc D'HAeyer  
Bourgmestre de Fleurus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Loïc D'HAeyer,  
Bourgmestre de Fleurus